

## **Déclaration**

Nous Regroupement des Victimes des Evènements 89/91 refusons en cette occasion du 10 Décembre 2013 « Journée Internationale des Droits de l'Homme » de faire créditer les déclarations de certains officiels au niveau des Instances Nationales et Internationales prétendant que tout le contentieux lié au passif humanitaire et à la déportation des négro-mauritaniens est apuré.

C'est en ces mots que nous venons dénoncer les manquements graves au cours de la résolution du dossier des fonctionnaires et agents de l'état et le non règlement des autres secteurs public ,parapublic et privé ;partant de ces insuffisances dues à la prise de la décision unilatérale en écartant nos deux représentants (membres de droits) de la commission nationale chargée du recensement des fonctionnaires agents de l'état victimes des événements 89/91 et de la formulation des propositions de solutions acceptables et concertées ;les autorités à elles seules ont pris la décision de ne pas prendre en charge la reconstitution ,de carrière qui est l'ossature du règlement définitif et correct de ce contentieux (**période d'interruption de 89 date à la déportation jusqu'en 2012 date de l'extrait de la décision du Conseil des Ministres n° 299 du 20-09-2012 relatif à la communication portant régularisation administrative de certains anciens fonctionnaires et agents de l'état victimes des événements de 89/91**). Les autorités prétendent ne pas pouvoir justifier ce vide administratif et curieusement reconnaissent leur faute et puis en même temps refusent de la réparer aux mépris des textes et règlements.

Par ailleurs, les fonctionnaires et agents réintégrés avant la décision du Conseil des Ministres n'ont pas bénéficiés de ces indemnisations pour le préjudice subi.

Entre autre, il est à noter des difficultés de certaines familles victimes du recouvrement de leur état civil et de leurs terres spoliées. Il faut rappeler aussi qu'il existe toujours des réfugiés au Mali et au Sénégal qui demandent à être rapatriés.

Nous ne saurions terminer cette déclaration sans renouveler nos remerciements à la société civile, aux partis politiques, aux syndicats, aux personnalités religieuses, aux organisations nationales et internationales des droits humains pour le soutien qu'il ne cessent de nous apporter durant **ces vingt quatre années** de lutte et que **nous rappelons solennellement aux pouvoirs publics : que la reconstitution de carrière reste l'ossature du règlement définitif de ce dossier et que nous n'accepterons jamais d'être sacrifiés par une décision unilatérale sous l'autel dudit communiqué conjoint susvisé** (Ministres de l'Intérieur, des Finances et de la Fonction publique).

Néanmoins, nous demeurons disponibles à participer à toutes concertations en vue de trouver ensemble une solution juste consensuelle et durable à ce douloureux problème.

Fait à Nouakchott, le 10 décembre 2013